



LA CESSION A LA JAMBE

Définition

La cession à la jambe est un travail **de deux pistes de la famille des déplacements latéraux**. Sous l'action de la jambe isolée le cheval croise ses membres tout en maintenant son rachis droit.

La jambe isolée travaille de votre hanche jusqu'au pied. Elle agit en arrière de la sangle afin de mobiliser l'arrière-main du cheval.

Une **session à la jambe droite** s'exécute en agissant avec **votre jambe isolée droite** pour un déplacement **vers la gauche**. Inversement pour la session à la jambe gauche.

Critères de réussite

- L'impulsion, le mouvement toujours vers l'avant
- l'engagement du postérieur interne sous la masse (croisement des membres)
- Le rachis droit (épaules précédant les hanches)
- La réactivité aux aides (jambe isolée)



vidéo





LA CESSION A LA JAMBE